



COMITÉ
RÉGIONAL
GRAND EST

SECTEUR HAUT-NIVEAU

Version finale du 15/12/2018

ACCESSION AU HAUT-NIVEAU

Le Comité Régional de Gymnastique du Grand Est a décidé de mettre en place 3 axes d'aides pour le Haut Niveau :

- 1^{er} axe : Les aides aux gymnastes
- 2^{ème} axe : Les aides aux clubs
- 3^{ème} axe : Les aides aux structures
- Autres aides : les stages PAS, et la participation des équipes régionales lors de tournois

PRINCIPES GÉNÉRAUX

- Les aides ne sont pas cumulables dans la même discipline.
- Toutes les aides aux gymnastes sont soumises à l'entraînement effectif des gymnastes dans leur structure d'entraînement.
- Toutes les aides sont soumises à convention.
- Les aides seront versées, en plusieurs fois, à réception de la convention.
- Les subventions de la saison en cours sont calculées à partir des listes ministérielles parues au 1^{er} novembre et les ranking list FFG parues au 1^{er} juillet de la saison précédente.

1^{er} AXE : LES AIDES AUX GYMNASTES

- Gymnaste listé SHN (ranking et/ou listes ministérielles) évoluant dans les Pôles de la FFG - Espoirs, France - et dans les pôles du Dispositif Régional d'Accession – DRA
- Dans le cas où le gymnaste est sur listes ministérielles (hors classement « reconversion ») et non présent dans un pôle ou structure DRA, il percevra l'aide minimale
 - Aide de 500 € à 1 000 € en fonction du régime du gymnaste (interne ou non)

1^{er} AXE : LES AIDES AUX GYMNASTES

- **Gymnaste évoluant en équipe de France** , licencié dans un club FFG Grand Est depuis 3 ans; inscrit sur liste SHN; membre de l'équipe de France la saison en cours; qui a participé à, au moins, une compétition internationale (officielle FIG et/ou UEG) et que le club aide aussi :
- L'aide est fixée à :
 - 2 000 € en junior
 - 3 500 € en senior

2^{ème} AXE : LES AIDES AUX CLUBS

- Pour les gymnastes sur la **Ranking List** ET la liste des **Gymnastes en devenir** qui ne sont ni en pôle, ni en club formateur :
 - Une aide financière de 500 € par club et versée au club d'appartenance (là où le gym est licencié)

- Pour les clubs formateur (liste FFG) :
 - 1 500 € part fixe
 - 1 500 € par gymnaste listés des catégories Avenir/Espoir et s'entraînant dans le club formateur(le total est plafonné à 6 000 €)



3ème **AXE : LES AIDES AUX STRUCTURES**

- DRA GAM Tomblaine : 10 000 €
- CEA Trampoline et Sports Acrobatiques : 10 000 €
- Pôle Espoir GR Strasbourg : 25 000 €

Autres aides : la représentation des équipes régionales du Grand Est lors de tournois et les stages PAS

- Aides aux Rencontres internationales : 1 000 €
(dans la limite d'1 par discipline olympique)
- Stages PAS GAM GAF GR TR

